

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2012

Étaient présents : MM. VIVET Emmanuel, DAVIGNON Patrick, FETY Bernard, CAMELOT Jean-Pierre, CHAUCHAT Patrick, BONIN Jacques, CARRERO Thierry, Mmes BOURREAU Michèle, LESCUYER Patricia, ALLARD Ginette.

Absent : M. MALONGA Aurélien a donné procuration à M. CARRERO Thierry

Secrétaire de séance : M. CAMELOT Jean-Pierre

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2012:

Aucune modification n'est demandée, il est approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, M. CAMELOT Jean-Pierre, doyen d'âge, prend la présidence et présente le compte administratif 2011, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 74 975,02 € et un excédent d'investissement cumulé de 258 956,38 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011.

COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2011, considérant que le compte est exact, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'année 2011, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTAT 2011

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2011, qui font ressortir un excédent de fonctionnement de 74 975,02 € et un excédent d'investissement de 258 956,38 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 8 POUR et 3 abstentions : (Mme BOURREAU Michèle, MM.CARRERO Thierry, MALONGA Aurélien), décide d'affecter au B.P. 2012 les résultats comme suit :

- au compte 002 (recettes de fonctionnement)	: 74 975,02 €
- au compte 001 (recettes d'investissement)	: 258 956,38 €
- au compte 023 (résultat reporté)	: 9 888,23 €

BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 361 883,01 € et en recettes et dépenses d'investissement à 535 710,29 €.

Le Conseil Municipal, à 10 voix POUR et 1 abstention (Mme LESCUYER Patricia), approuve le Budget 2011 qui s'équilibre en recettes et dépenses

VOTE DES 4 TAXES LOCALES 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait cette année, de ne pas augmenter les taux des 4 taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes de la commune. En conséquence, suite à l'incorporation du FNB, dans le calcul des taux, ils seront les suivants :

-Taxe d'habitation	: 16.06 %
- Foncier bâti	: 18.67 %
- Foncier non bâti	: 38.60 %
- Taxe professionnelle	: 20.30 %

SUBVENTION 2012 au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder au C.C.A.S. une subvention de 4164,49 € pour l'année 2012, qui sera prévue au compte 657362 du B.P. 2012.

DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose que des travaux de réfection du lavoir communal, Quai de Marne, vont être réalisés et qu'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire peut être déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire à Monsieur le député Franck RIESTER, pour des travaux de réfection du lavoir municipal.

CONVENTION INSTRUCTION DU DROIT DU SOL PAR LA C.C.P.F

Monsieur le Maire explique que le budget de la C.C.P.F n'a pas été accepté par les élus. La convention instruction droit du sol ne peut donc pas être signée avec la C.C.P.F.

CONVENTION RELATIVE AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique que le budget de la C.C.P.F n'a pas été accepté par les élus. La convention relative aux marchés d'entretien et travaux neufs de voirie ne peut donc pas être signée avec la C.C.P.F.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le règlement a été travaillé en commission et informe le Conseil Municipal de son contenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur du cimetière communal annexé au présent compte-rendu.

PROCEDURE DE RECUPERATION DE TOMBES DU CIMETIERE COMMUNAL EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire explique qu'une dizaine de tombes paraissent actuellement en état d'abandon, dans le cimetière communal.

La procédure de récupération des tombes est une opération longue. Monsieur le Maire propose donc de lancer cette procédure, conformément aux articles L 2223-17 et L 2223-18, et aux articles R 2223-12 à R 2223-23 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de lancer la procédure de récupération des tombes en état d'abandon conformément aux articles **L 2223-17 et L 2223-18 et R 2223-12 à R 2223-23** du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette mission, et rappelle qu'il appartient aux concessionnaires ou à leur famille d'entretenir les concessions.

MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des vacations funéraires comme suit et décide que ces dispositions entreront en vigueur à compter de ce jour.

- Concession perpétuelle (99 ans) : 450 €
- Concession trentenaire : 150 €

- Caveau provisoire :
 - ouverture : 12€
 - par jour : 5 €
- Taxe d'inhumation : 50 €
- Taxe d'exhumation : 30 €
- Dispersion des cendres : 100 €

JARDIN DU SOUVENIR

En raison de demandes de plus en plus nombreuses, Monsieur le Maire propose de consacrer un emplacement dans le cimetière communal pour la création d'un Jardin du Souvenir afin de recueillir les cendres des défunts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un Jardin du Souvenir dans le cimetière communal.

MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire explique qu'il est de la compétence du Conseil Municipal, de décider des inscriptions sur le monument aux morts. Il expose que le nom du Capitaine Yves GARRIGUE est inscrit sous la mention 1939-1945 alors qu'il a été tué en Algérie en 1957.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apposer la mention Algérie, sous le nom du Capitaine Yves GARRIGUE sur le monument aux morts.

ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES DE LUZANCY

Une enquête publique sur le territoire de Luzancy a eu lieu du 30 janvier au 7 mars 2012. Elle portait sur la prolongation de l'activité d'exploitation de sable et de gravier, ainsi que sur l'installation de traitement de matériaux issus des carrières.

Le Conseil Municipal, à 9 voix POUR et 2 abstentions (MM CARRERO Thierry, MALONGA Aurélien), accepte la prolongation de l'activité d'exploitation de sable et de gravier, ainsi que sur l'installation de traitement de matériaux issus des carrières.

INDEMNITE POUR LA DISTRIBUTION DU LIVRET DU ROTARY CLUB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don du Rotary Club d'un montant de 30,00€ pour la distribution du livret "l'aide mémoire indispensable 2012".

SMITOM

Monsieur le Maire explique qu'il a été informé par simple lettre comme tous les habitants de la mise en place d'une facturation des apports en déchetterie. Il explique que ni les mairies ni les habitants qui fréquentent régulièrement et raisonnablement la déchetterie ne sont à l'origine de son déficit.

Il estime que la facturation de la mairie se traduira inévitablement par une augmentation des impôts locaux. Il demande au Conseil Municipal d'inciter les représentants de la CCPF à ne pas voter, à titre conservatoire, le budget 2012 du SMITOM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au représentant de la CCPF, de ne pas voter le budget 2012 du SMITOM.

DECHETTERIE SAUVAGE

Monsieur le Maire explique que la mairie doit régulièrement récupérer des encombrants déposés sur la voie publique par des habitants peu scrupuleux. Il demande au Conseil Municipal d'appliquer un tarif de 300,00 € de pénalité à tout habitant ne respectant pas le domaine public.

Le Conseil Municipal, décide, à 10 voix POUR et 1 contre (Mme BOURREAU Michèle), d'instituer une pénalité de 300,00 €, aux auteurs de décharges sauvages sur la commune.

TARIF PHOTOCOPIES ET FAX

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs photocopies et fax comme suit à compter du 10 avril 2012:

		Format	N&B	Prix en euros par page
photocopies	Associations de Nanteuil	A4	N&B	Gratuit
	Particuliers	A4 recto	N&B	0.20
		A4 resto verso	N&B	0.40
		A3 recto	N&B	0.40
		A3 recto verso	N&B	0.80
Fax	Particuliers	A4	N&B	0.50

DIVERS

Enfouissement des réseaux placette Varry : Le raccordement filaire a commencé cette semaine

Travaux placette Varry : Les travaux commenceront le 12 avril 2012 et le stationnement rue du Bac sera interdit pendant toute la durée des travaux.

Travaux rue Alexandre Morlot et rue des Bons Enfants : Trois propriétaires de la rue Alexandre Morlot et de la rue des bons Enfants ont décidé d'effectuer des travaux de façade et de toiture. Ces travaux auront lieu du 16 avril au 26 mai 2012. Les riverains sont invités à déposer leur poubelles soit au coin de la rue du Bac, soit au coin de la Rue de la Charrière.

Eclairage Public : Monsieur le Maire a demandé à EDF d'effectuer un contrôle, sur plusieurs jours, sur les lampadaires de la commune qui clignotent par intermittence. Il souligne que EDF n'est pas obligé de fournir à la commune un courant continu, une marge de 15% est possible.

QUESTIONS DU PUBLIC

-Mme DESPREZ demande les coordonnées de son voisin pour lui demander d'élaguer ses arbres, et la possibilité d'enlever les plots qui se trouvent sur le trottoir du 8 rue Alexandre Morlot ou voir ce qui est possible de faire.

-M. VANISCOTTE demande la durée des travaux de la placette Varry (réponse : 2 mois environ).

Il s'étonne que Monsieur le Maire parle d'un budget strict et juste : un report 2011 sur 2012 de 20% est considérable.

Réponse : Le report de l'année 2011 n'est pas de 20% du budget total, il est de **9 888,23 €** pour le fonctionnement (2,92 % environ du budget 2011) et de **8268,00 €** pour l'investissement (2,12 % environ du budget 2011). Les chiffres annoncés de **74 975,02 €** en fonctionnement et **258 956,38 €** en investissement sont les résultats cumulés des précédents exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Pour extrait conforme
Nanteuil le 12 avril 2012

Le Maire,
E. VIVET.